



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
et de la Mer**

**Service des Procédures Environnementales
Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances**

Affaire suivie par : Pierre ROUSTIT
Tél : 05 47 30 53 34
Mél : pierre.roustit@girond.gouv.fr

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

COMPLEXE THERMIQUE DES HAUTS DE GARONNE – CENON

SÉANCE DU 10 juillet 2024

Ouverture de la séance :

Le 10 juillet 2024 à 09h30, s'est tenue une réunion de la Commission de suivi du site du complexe thermique des Hauts de Garonne de Cenon, sous la présidence de Monsieur Alain GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Membres de la Commission de suivi de site :

Ont participé à cette réunion :

Collège des collectivités territoriales :

- Madame Marie-Alice ESTERHAZY – Bordeaux Métropole

Collège des exploitants (société VALBOM) :

- Monsieur Thibaut DEJARDIN – Directeur de VALBOM
- Monsieur Patrick LAMBERT – Directeur de l'Unité Opérationnelle - Unité de Valorisation Énergétique
- Madame Véronique PIOTON – Coordinatrice administrative
- Madame Marine SAINT-DENIS - Société BIOTOX - spécialiste des risques sanitaires et environnementaux

Cité Administrative
2 rue Jules Ferry
Tél : 05 56 90 60 60
www.girond.gouv.fr

Collège des riverains et associations :

- Madame Colette GOUANELLE - SEPANSO Gironde

Collège des administrations :

- Monsieur Alain GUESDON – Directeur Départementale Adjoint des Territoires et de la Mer – Président de la commission de suivi de site
- Monsieur Arnaud LADEPECHE – Inspecteur de l'Environnement au sein de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle – Aquitaine (Unité Départementale 33)
- Monsieur Pierre ROUSTIT – Service des Procédures Environnementales (Unité Prévention des Pollutions et des Nuisances)

Étaient excusés :

- Monsieur Boris GARRO – ARS

Étaient absents :

Ordre du Jour :

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2023 du Complexe Thermique des Hauts de Garonne

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

III/ Questions diverses

I/ Présentation du rapport d'exploitation 2023 du Complexe Thermique des Hauts de Cenon
--

M. GUESDON, Adjoint au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants et donne la parole à Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, pour la présentation du rapport d'activité de l'année 2023.

La délégation de service public de Bordeaux Métropole

Monsieur Thibaud DEJARDIN rappelle que la délégation de service public s'étend du 20 février 2020 jusqu'au 31 décembre 2027. Il précise qu'elle a d'abord concerné le site de Bègles avant de s'étendre au site de Cenon à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il ajoute que, dans le cadre de cette nouvelle délégation, 54 M€ de travaux sont prévus en faveur de la performance environnementale.

Elle est aussi un vecteur d'innovation et d'insertion sociale et engage VALBOM dans une démarche de qualité avec l'obtention des cinq certifications ISO suivantes :

- 9001 : management de la qualité
- 14001 : management environnemental
- 50001 : performance énergétique
- 45001 : sécurité
- 55001 : gestion des actifs, gestion du patrimoine, maintenance

Monsieur DEJARDIN évoque les faits marquants pour l'année 2023 :

- 1 accident de travail avec arrêt sur Cenon ;
- Fin de la mise en service des travaux de 1er établissement et signature du PV du Constat d'atteinte des performances garanties (CAPG) des Travaux de Premier Établissement de l'UVE de Cenon le 13 janvier 2023 (atteinte des seuils BREF Bas) ;
- Mise en service du nouveau logiciel réglementaire de gestion des rejets atmosphériques (périodes NOC et OTNOC) en décembre 2023 ;
- Remise en service du système de récupération de chaleur par les éco finisseurs en novembre 2023, système qui était à l'arrêt depuis janvier 2023 ;
- Remplacement de l'alternateur du GTA en septembre 2023 ;
- 2533 visiteurs dans les jardins RV.

Les performances de l'Unité de Valorisation Énergétique

Présentation des installations techniques

Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, en présente les principales caractéristiques techniques :

- les deux fours de l'UVE ont une capacité de 138 000 tonnes de déchets par an.
- Les besoins en électricité de 13 000 équivalents logements sont assurés par la valorisation énergétique des déchets.
- l'UVE dispose d'un groupe turbo alternateur de 4,2Mw
- l'UVE dispose aussi d'un échangeur de 22Mw alimentant le réseau de chaleur exploité par la société Hauts de Garonne Energie (25 km de réseau actuellement, 35 km prévus en 2023). L'usine permet de récupérer 70 % d'énergie renouvelable et de récupération
- L'unité opérationnelle a été mise en service en 1987

Déchets valorisés

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, annonce que le tonnage des déchets valorisés a augmenté par rapport à 2022 avec 127 539 tonnes de déchets valorisés.

Il détaille ensuite l'origine des déchets :

- Bordeaux Métropole : 62,5% (déchets ménagers)
- SEMOCTOM : 12,3 %
- DAEND : 9,6%
- COBAS : 5,9%
- COBAN : 1,3 %
- La Médulienne : 2,7 %
- Médoc Estuaire : 3,4 %
- SMICOTOM : 0,3 %
- USTOM : 1,6 %

Monsieur LAMBERT ajoute que la disponibilité de l'UVE a été légèrement supérieure en 2023 par rapport à 2022.

Les performances énergétiques

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, explique que le rendement énergétique de 2022 a atteint 70,4%. Cela représente une baisse de 1,9% par rapport à 2022.

Il en analyse ensuite la répartition en termes d'énergies produites :

- l'énergie de l'UVE a été la source principale d'énergie thermique du réseau de chaleur des Hauts de Garonne à hauteur de 95,1 GWh injectés sur le réseau de chaleur urbain (+ 1% par rapport à 2022)

- Le nouveau groupe turbo alternateur a permis de produire 27,7 GWh d'électricité (- 4,5% par rapport à 2022) .

La valorisation des déchets de combustion

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, présente les trois types de déchets issus de la combustion :

- les mâchefers produits en 2023 représentent 26 728 tonnes dont 21 836 valorisées en matériaux alternatifs de techniques routières (sous-couches). Cette valorisation se fait sur le site de la plate-forme interrégionale de valorisation des mâchefers BEDEMAT à Bédénac (Charente Maritime). Par ailleurs 1 899 tonnes de métaux ferreux ont également été valorisées.
- 829 tonnes de PSR (sel) ont été valorisés dans l'industrie.
- 1960 tonnes de cendres ont été générées.

Suivi environnemental

Analyse des rejets solides :

- Pour l'année 2023, la totalité des mâchefers est conforme en sortie des fours ;
- tous les lots sont valorisables en matériaux alternatifs en technique routière

Les analyses du sol

Monsieur Patrick LAMBERT, fait part aux membres de la commission des résultats conformes des analyses des sols.

Les dioxynes et furanes

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, déclare que les mesures réalisées en continu ont montré des résultats conformes durant toute l'année.

Les rejets gazeux

Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, explique aux membres de la commission que les rejets gazeux sont mesurés semestriellement. Deux dépassements ont été enregistrés :

- un dépassement de 0,5 heures sur la ligne 1
- un dépassement de 0,5 heures sur la ligne 2

Monsieur Patrick LAMBERT ajoute que ces dépassements sont bien en-deçà des 60 heures autorisées par l'arrêté ministériel.

Les chiffres clé

En conclusion de cette présentation de l'Unité de Valorisation Énergétique Monsieur Patrick LAMBERT, directeur de l'Unité Opérationnelle, rappelle les principaux chiffres clé de l'année 2021 :

- 127 439 tonnes de déchets valorisés énergétiquement
- 28 Gwh couvrant les besoins en électricité de 28 000 habitants
- 95 Gwh couvrant 72 % des besoins du réseau de chaleur
- 29 418 tonnes de résidus envoyés en recyclage

Monsieur Thibaut DEJARDIN compare le fonctionnement des installations de Bègles et de Cenon et indique que l'usine de Cenon, malgré son ancienneté et en termes de performances intrinsèques et de disponibilité, atteint très régulièrement ses objectifs annuels. Cela est certainement dû à la bonne connaissance de l'usine qui

est exploitée par Veolia depuis de nombreuses années. L'enjeu à venir pour l'usine de Cenon est d'arriver à l'optimiser pour la production globale d'énergie.

Madame Marine SAINT-DENIS représentant la société BIO-TOX présente la campagne 2023 de la surveillance environnementale de l'UVE de Cenon :

Elle rappelle en préambule qu'en 2022, l'incinération représentait 1,8 % des émissions nationales.

La commune de CENON est densément peuplée et constituée de zones urbanisées et industrielles majoritaires et est proche de la rocade. Dans la zone de l'UVE, on recense d'autres activités et anciens sites industriels.

Concernant le plan de surveillance environnemental 2023, le choix est de réaliser des mesures de retombées dans 4 points exposés et 2 témoins, pendant 1 mois, 2 fois par an + une analyse des sols tous les 3 ans.

Des stations jauges ont donc été installées, les données météorologiques (vents) prises en compte.

Les roses des vents sont présentées et sont comparable durant les 2 périodes de relevés, les vents viennent surtout de l'Est-Sud Est avec des vents faibles majoritaires (+ de 50%), modérés (1/3).

D'après la dispersion, les points les plus exposés sont le C14 et le C9.

Madame SAINT-DENIS poursuit en indiquant qu'il ressort de l'étude des jauges que :

- Pour les Dioxines et furanes, il y a une majorité détectés, les dépôts sont très faibles. Il y a peu de différences entre 2022 et 2023 dans les stations sous influence.

- Pour les métaux, les dépôts sont inférieurs aux valeurs de référence VLI, et en accord avec les moyennes urbaines (INERIS).

La répartition des métaux est variable suivant les points, et différente à l'émission en mai.

Les valeurs de 2023 sont un peu plus faibles que celles de 2022

Le bilan conclut que l'impact des émissions de l'UVE n'est pas mis en évidence par ces mesures, les dépôts de dioxines et furanes et de métaux respectent les valeurs de référence.

Travaux 2023 et perspectives 2024

Monsieur Thibaut DEJARDIN, directeur de VALBOM, présente les travaux pour 2023

- Gestion des OTNOC par la supervision prévue le 3/12/23 ;
 - Nouveau logiciel pour le suivi des rejets atmosphériques et aqueux prévu le 3/12/23 ;
 - Travaux résultant de l'audit de conformité machines ;
 - Installation d'une borne double de recharge de 22 kW pour véhicule électrique ;
- => initialement prévu fin 2023 mais repoussé en raison d'un retard sur le génie civil.

En service à ce jour

- Etude sur la régulation du débit de vapeur pour hors gel aérocondenseur ;
 - Remise en service des écofinisseurs RCU ;
- => Mis en service en 2023, mais en raison de nombreuses pannes, les écofinisseurs ont été remis en service en novembre 2023 après réparation
- Fin de l'étude sur l'injection d'eau en chaudière ;
 - Revamping architectural en substitution du projet de cimaise (projet en cours de redéfinition).

Monsieur Alain GUESDON demande si depuis 2024, VALBOM a constaté une baisse du tonnage des ordures ménagères suite à l'extension des consignes de tri ?

Monsieur Thibaut DEJARDIN indique que les circonstances des 3 dernières années avec le COVID et la reprise post COVID rendent l'interprétation des données difficile.

Il est cependant indéniable que les actions menées par les collectivités pour réduire les déchets à incinérer ou enfouir portent leurs fruits.

Demande externe

Un riverain a signalé du bruit en raison de l'alarme qui s'est déclenchée.

Visites :

En 2023, 2533 personnes ont participé aux ateliers "Papote et potager", les ateliers récoltes et cuisine participative, les chantiers participatifs, les fêtes, les visites / journées thématiques.

II/ Bilan de l'inspection des installations classées

Monsieur Arnaud LADEPECHE, inspecteur des installations classées à la DREAL Nouvelle-Aquitaine, présente le bilan de l'inspection.

Monsieur LADEPECHE évoque l'inspection qui a eu lieu début juin 2023, elle portait sur un nombre de points importants : traçabilité des déchets, rejets atmosphériques, suivi de la défense incendie et conditions d'exploitation.

Il est ressorti que des compléments étaient à apporter sur les rejets atmosphériques (complément à l'ERS) pour pouvoir fixer les flux en sortie de cheminée.

La mise à jour sera effectuée prochainement.

Des précisions ont été apportées sur le suivi annuel des moyens d'extinction et sur les installations électriques.

Concernant le suivi des eaux souterraines sur le site, il avait été demandé des modifications puisque le site ne disposait que de 2 piézomètres et qu'il est recommandé d'en avoir au moins 3 pour suivre l'écoulement des eaux (1 en aval, 2 en amont). Le troisième piézomètre a été installé.

La dernière inspection, réalisée en juin 2024, a permis de balayer les sujets évoqués lors de l'inspection de 2023, de vérifier la conformité des rejets atmosphériques (conformes à la nouvelle VLE).

Par ailleurs, une action nationale portant sur les incinérateurs et concernant la mise en œuvre de prescriptions suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté ministériel sur la directive IED. Un des points principaux est la caractérisation de ce qui n'est pas considéré comme des conditions normales d'exploitation.

L'exploitant est tenu de lister tout ce qui n'est pas des conditions normales d'exploitation, c'est un travail difficile, car il n'existe pas de liste générique de ces conditions. La liste est conséquente.

Pour chacune des conditions, une fiche d'action corrective est élaborée pour pouvoir y répondre.

Cela permet entre autres de suivre les rejets en conditions normales et en conditions qui ne sont pas normales.

Cela donne plus d'informations sur les rejets et cela mérite d'être présenté en CSS au regard du travail conséquent que cela a représenté.

III/ Questions diverses

Monsieur Alain GUESDON laisse la parole aux autres membres de la CSS présents.

Madame Colette GOUANELLE, représentant la SEPANSO, évoque les poussières (ou cendres) ultimes générées après l'incinération, qui contiennent des métaux lourds et qui ne peuvent être valorisées et demande où est-ce qu'elles sont stockées ?

Monsieur Patrick LAMBERT précise que le site de stockage se situe en Vendée. Le produit y est stabilisé via un liant hydraulique avant d'être enfoui. Le site est attentivement surveillé.

Monsieur DEJARDIN ajoute que l'objectif de tout traitement de déchets est d'enfouir le moins possible au final. Il n'est malheureusement pas possible de faire disparaître les polluants, mais il est possible de réduire leur quantité. Il sera cependant plus concentré en pollution. Et le traitement à y appliquer ensuite sera le stockage.

Clôture de la séance:

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres observations, Monsieur Alain GUESDON, Directeur Départemental adjoint des Territoires et de la Mer et président de la commission, remercie les participants pour la qualité de leurs présentations et clôt la séance à 10h53.

Cenon, le 10 juillet 2024

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guesdon', with a stylized flourish at the end.

Alain GUESDON